

# Pluridisciplinarité dans une grande entreprise

 Organisation  
Fonctionnement

Société de Médecine du Travail  
La Motte Servolex - 19/03/2010

# La pluridisciplinarité ne se décrète pas elle se fabrique

**1986** Création du service médico-social avec 3 assistantes sociales.

**1987** création du Centre des Techniques de la Santé au Travail regroupant dans le même service infirmières, médecins, assistantes sociales, et ingénieurs sécurité

**1988** début d'acquisition d'un langage commun : l'ergonomie de l'activité de travail.

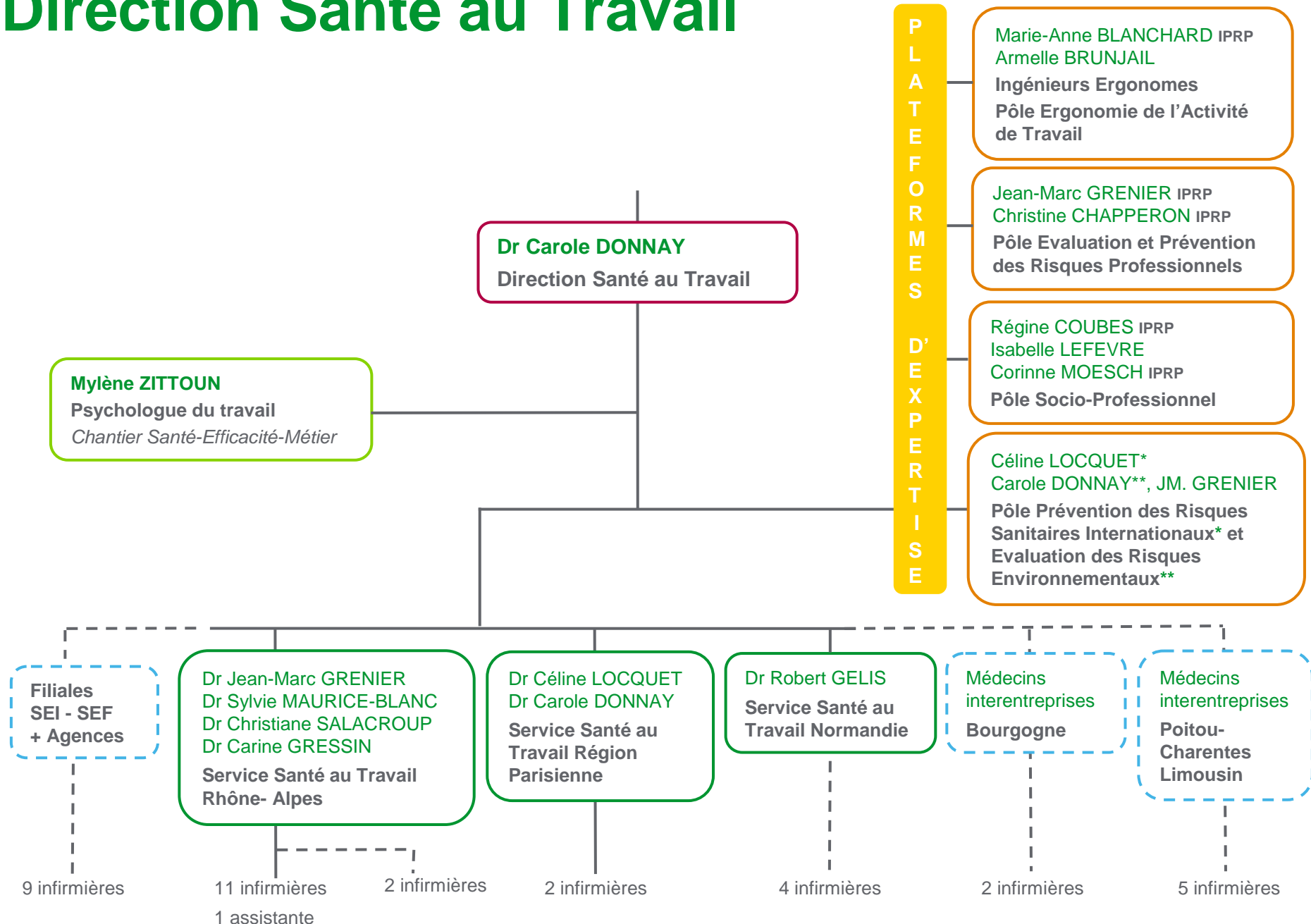
**1992** Création d'un poste d'ergonome, évolution du métier de l'assistante sociale en assistante sociale en santé au travail

**1995 à 2005** psychopathologie, psychodynamique, dynamique psychique et santé efficacité

**2004** Création d'un poste de spécialiste en prévention des risques Professionnels, habilitations IPRP.

**2006** organisation actuelle

# Direction Santé au Travail



# Une organisation qui permet le déploiement de l'expertise des pôles pour promouvoir et préserver la santé individuelle et collective.

- **Pôle ergonomie :**

- réalisation de diagnostics ergonomiques de l'activité de travail dans les domaines tertiaire et de production,
- aide à la conception des process industriels en phase de conception produit / process,
- intervention prévention dans le cadre des projets d'unité de « maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap »,
- en collaboration avec le Système de production Schneider, aide à la rédaction des Directives d'ergonomie, apport d'expertise et conseil sur leur utilisation

- **Pôle Prévention des risques professionnels :**

- être en support informatif et méthodologique pour accompagner les actions des entités dans une démarche globale, dynamique et durable de prévention des risques professionnels
- concevoir des outils d'évaluation des risques et de formation
- être en évaluation et en conseil dans la prévention des risques professionnels lors des projets d'investissement de moyens, lors des déménagements ou des réimplantations.

# Une organisation qui permet le déploiement de l'expertise des pôles pour préserver la santé individuelle et collective

- Pôles socio-professionnel :

- prévention individuelle et collective des situations handicapantes et maintien en emploi de salariés en situations de handicap ou de difficultés de santé
- conseil et accompagnement socioprofessionnel des situations à risque pour la santé (y compris risques psycho-sociaux) lors des changements collectifs (restructurations, transferts, cessations, externalisations d'activité, mobilités...)
- prévention des risques psycho-sociaux lors d'événements traumatisants (accidents grave du travail, décès sur les lieux du travail, tentative de suicide, suicide...)

- Pôle Prévention des risques sanitaires internationaux et évaluation des risques environnementaux :

- conseils et prévention sanitaire avant, pendant et au retour d'expatriation et pour les voyageurs d'affaire
- aide au rapatriement sanitaire en coordination avec Europ Assistance, conseil médical et technique en cas de risque sanitaire touchant le collectif de travail
- conseil pour les questions concernant les polluants atmosphériques de locaux de travail ou de l'environnement

# Des IPRP internes à l'entreprise ce qui renforce leur efficacité

- Capitalisation d'expériences liée à de multiples interventions sur des situations de travail et des collectifs variés.
- Connaissance de l'entreprise et des organisations permettant une meilleure compréhension des enjeux et une meilleure analyse de la demande
- Création et utilisation d'outils et de méthodes d'interventions adaptées aux situations de travail de l'entreprise,

# Une co-action Services de Santé au Travail locaux et IPRP

- Définition des actions de chacun dans la prévention des risques professionnels / santé
- Repérage des situations collectives à RPS pour déclencher une intervention
- Identification des dangers et des expositions pour argumenter la nécessité d'une évaluation approfondie
- Créer les conditions pour amener une unité à un plan de maintien dans l'emploi avec le support du pôle socio- professionnel
- Développer le professionnalisme des équipes locales

# Exemple de co-action pour le prévention du risque sonore

- par le SST local :
  - identification des UT à risque homogène d'exposition
  - repérage des sources de bruit, des phases d'activité et des modes opératoires à risque d'exposition
  - estimation du risque par mesurages ponctuels
  - aide à la réalisation technique des mesurages
  - information - sensibilisation sur le risque et les résultats des évaluations
  - aide à la recherche de mesures de réduction du risque
  - aide au choix des PICB
- par l'IPRP du pôle de prévention des risques professionnels/santé :
  - détermination de la méthode de mesurage
  - évaluation des L<sub>exd</sub> et L<sub>p</sub>c à l'aide d'exposimètres
  - repérage des phases d'activité à risque et des sources sonores avec un logiciel spécifique
  - rapport de mesurages avec recommandations sur les moyens de réduction du bruit.

# Une co-action Services de Santé au Travail locaux et IPRP

- Définition des actions de chacun dans la prévention des risques professionnels / santé
- Repérage des situations collectives à RPS pour déclencher une intervention
- Identification des dangers et des expositions pour argumenter la nécessité d'une évaluation approfondie
- Créer les conditions pour amener une unité à un plan de maintien dans l'emploi avec le support du pôle socio- professionnel
- Développer le professionnalisme des équipes locales

# Quelques principes de fonctionnement à respecter pour une pluridisciplinarité efficace

- Une animation de la santé au travail par un médecin
- Absence d'indicateurs
- Une définition claire des missions des Services de Santé locaux et des IPRP
- Des échanges métiers : réunions par métier, réunion inter-pôles d'expertise, Commission Médico-Technique, séminaire des professionnels de la santé
- Un langage et des projets communs
- Rester dans le domaine de la prévention des risques professionnels et ne pas aller sur le terrain de la gestion du risque